

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

# Vos Comités de Quartiers

**R**encontre avec Jean-Marc Verleene, président du Comité de Quartier du Golf / Clos Saint-Georges et animateur du Groupe Transverse « Mobilité ».



**Focus sur le Golf et le Clos**

**Des bandes cyclables sur l'avenue du Clos**

**Un projet de pistes cyclables a donné lieu à une votation, quelle est la genèse de cette initiative ?**

Quand le comité de quartier a été consulté sur le projet du réaménagement de l'Avenue du Clos-Saint-Georges, un certain nombre d'entre nous avons pensé que cette opportunité nous permettrait d'initier le développement des voies cyclables sur la commune. Nous avons donc, au sein du Comité et du Groupe de Travail Transverse « mobilité », imaginé des solutions pouvant être réalisées.

**Comment cette initiative a-t-elle été accueillie par la Mairie ?**

Avec surprise, celle-ci n'ayant pas été prévue dans le réaménagement de l'avenue, elle a positivement été acceptée et donné lieu à une étude de faisabilité par les services techniques et une votation par les membres des quartiers concernés.

**Quelles contraintes avez-vous surtout rencontrées ?**

Avant tout, la largeur de la chaussée et celle des trottoirs qui ne permet pas de créer des pistes cyclables spécifiques.

Nous sommes allés voir d'autres collectivités ayant mis en place ce type de circulation. Toutes ces villes identifiées ayant les mêmes contraintes, comme Avon, Annecy ou Toulouse, ont adopté le principe d'une chaussée centrale banalisée en intégrant le fait qu'une période d'accoutumance serait nécessaire et devrait être encadrée. Il en ressort qu'après quelques semaines, les utilisateurs étaient satisfaits et le constat porte principalement sur deux points : une vitesse des véhicules mieux maîtrisée et une sécurité des cyclistes renforcée.

**La Mairie vous a-t-elle laissé la responsabilité totale du dossier, de la présentation des solutions à la création du flyer d'informations et de votation et à sa distribution ?**

Oui effectivement, je tiens d'ailleurs à rappeler que les membres des comités de quartier du Golf et des Cent-Arpens se sont engagés avec la volonté d'être des partenaires privilégiés dans le cadre de la démocratie participative.

C'était aussi l'occasion de rendre opérationnel ce mode de gestion d'un projet. Trois solutions A, B, C ont été présentées, la A et B : intégrer les bandes cyclables sur les trottoirs et la C : partager la chaussée. Comme expliqué lors de nos diverses réunions de travail, la seule solution réalisable était le partage de la chaussée, qui à notre sens répondait la plus efficacement. C'est sur cette proposition que s'est portée la votation.

**Avant de parler des résultats, quelles sont les remarques qui ont attiré le plus votre attention ?**

Tout d'abord pendant la distribution du flyer dans un peu plus de 800 boîtes aux lettres par les membres des Comités du Golf/Clos et des Cent Arpens, nous avons eu un retour très positif des résidents.

Les commentaires laissant apparaître le côté négatif se rapportaient à la sécurité avec l'obligation pour les cyclistes de circuler sur la chaussée au lieu des trottoirs. Cette remarque était souvent complétée par une demande d'une véritable piste cyclable spécifique,

impossible à intégrer pour les raisons stipulées dans le dossier (Cf., site de la Mairie).

**Concrètement, à la lecture de ces commentaires pensez-vous que l'initiative d'intégrer les riverains à la prise de décision a bien été comprise et enfin quel est le résultat ?**

Pas tout à fait à la hauteur de notre attente. Les résultats ont été analysés à deux niveaux : le 1<sup>er</sup>, la participation et le 2<sup>nd</sup>, le résultat du sondage.

Pour la participation, il nous avait semblé que la population souhaitait être associée de plus en plus à la prise de décision sur les projets qui les touchent directement. Or, seulement 18% des riverains ont accepté de voter. Ce 1<sup>er</sup> résultat nous interroge sur la pertinence d'une telle consultation.

Voyons le côté positif, c'est aussi une nouveauté pour tout le monde, ou alors tout simplement :

- les riverains pensent que la décision est déjà prise par la Mairie et que la consultation n'est qu'un affichage.
- le dossier de consultation n'a pas assez démontré l'intérêt de la solution proposée.

Quoi qu'il en soit et sans répondre à ces deux interrogations, il est évident qu'à l'avenir, les sujets sur lesquels la population pourrait être consultée tiendront compte de cette 1<sup>ère</sup> expérience.

**Pour conclure, le résultat final donne à la majorité des votants 53% de OUI.**

**Vous avez des questions ou vous désirez vous entretenir avec l'un des membres de votre comité de quartier? Retrouvez-les en flashant ce QR Code.**

